



Séance du Conseil Municipal du mardi 12 juillet 2022

Absent excusé : PARIS Laurent pouvoir à Yvon GOURMAUD

Absentes excusées : BONNET Danielle pouvoir à Annie LUBOT

DUCEPT Pascale

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 14 juin 2022

1- DELIBERATIONS

1.1 – CCPLC : avenant n°2 à la convention confiant à la CCPLC la responsabilité de la gestion de l’instruction des Autorisations du Droit des Sols « ADS »

Depuis fin 2014, les communes ont confié à la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie la responsabilité du service d’instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

A compter de janvier 2017, le Conseil Communautaire a décidé de participer financièrement à hauteur de 50% des frais d’instruction d’ADS.

Dorénavant, la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie ne participe plus aux frais relatifs aux documents d’urbanisme. Ce qui signifie que la Commune prend la totalité des frais à sa charge.

Cette dépense est proportionnelle au dépôt des demandes de permis de construire et déclarations préalables.

Vote du Conseil municipal

Ok à l’unanimité

1.2 – Vendée Eau : convention relative à la facture redevance assainissement collectif

Vendée Eau a conclu une convention entre le Service d’eau potable (Vendée Eau), et notre délégataire la SAUR et notre collectivité qui fixe les conditions de la prestation de la facturation et du recouvrement de la redevance d’assainissement collectif par le service de distribution de l’eau potable.

Vendée Eau nous informe que les modalités de convention ont été révisées lors du dernier Comité Syndical de Vendée Eau, du 23 juin 2022 et seront applicables dès 2022.

La révision de la convention porte essentiellement sur :

- la formule de révision pour la participation demandée aux collectivités, pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif par le service public d'eau potable.

- Les reversements des recettes de l'assainissement collectif afin de se mettre en conformité avec les recettes encaissées par les délégataires AEP.

A cet effet, une nouvelle convention nous est proposée.

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.3 – SyDEV : convention relative à l'effacement de réseau, rue du Couvent

Comme prévu au Budget 2022, les travaux d'effacement de réseau de la rue du Couvent et de la rue des Tonneliers vont être réalisés par le SyDEV cette année.

Le SyDEV nous a fait parvenir une convention relative aux modalités techniques et financières de l'opération.

Pour rappel, montant de la participation communale : 37 479 € (coût prévisionnel : 115 702 € HT)

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.4 – SyDEV : convention relative à une opération de rénovation d'éclairage, rue du Couvent

Comme prévu au Budget 2022, les travaux de rénovation d'éclairage public de la rue du Couvent et de la rue des Tonneliers vont être réalisés par le SyDEV cette année.

Le SyDEV nous a fait parvenir une convention relative aux modalités techniques et financières de l'opération.

Pour rappel, montant de la participation communale : 12 054 € (coût prévisionnel : 24 106 € HT)

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.5 – Participation à « La Joséphine 2022 »

Nous avons été sollicités par la ville de la ROCHE SUR YON pour participer à l'évènement La Joséphine 2022 (course et marche 100% solidaire et féminine au profit de la ligue contre le Cancer Vendée).

A cet effet, la Mairie de La Roche nous propose une convention qui définit les rôles et engagements des 2 parties dans le cadre de l'organisation de cet évènement.

Engagements de la Commune :

- communiquer sur l'évènement

- proposer son propre parcours
- distribuer les tee-shirts roses aux Joséphines

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité